

UNIVERSITE LYON 2 (LUMIERE)

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Administrateur-trice des systèmes d'information, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LYON 2 (LUMIERE), session 2023

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Administrateur-trice des systèmes d'information, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LYON 2 (LUMIERE), au titre de l'année 2023 :

Monsieur HUANGFU Wei, ingénieur d'études de classe normale, président, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Madame ZOCCARATO Catherine, attachée principale d'administration d'état, vice-présidente, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Monsieur DELARBRE Boris, ingénieur d'études de classe normale, expert, Ecole centrale de Lyon, Lyon.

Madame PICOD Sylvie, ingénieure de recherche hors classe, experte, Université Lyon 3 Jean Moulin, Lyon.

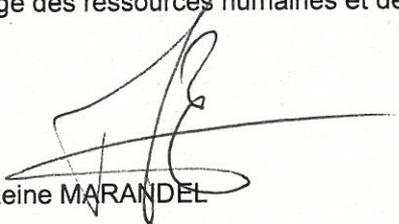
Monsieur GUIGNARD Fabrice, ingénieur d'études de classe normale, Institut national des sciences appliquées, Lyon.

Madame REUSSER Elise, attachée principale d'administration d'état, suppléante, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Lyon, le 06 septembre 2023

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services adjointe
en charge des ressources humaines et de l'action sociale


Marie-Reine MARANDEL